



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 25 FEVRIER 2013

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>19 février 2013</p>	<p>L'an deux mille treize Le vingt-cinq février à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie Annexe en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE RUDULIER, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>19 février 2013</p>	<p>Présents : M. LE RUDULIER, M. DUTRUC-ROSSET, Mme DUPRIET à partir de la délibération n°2013-02-25/2, M. PESSEY, M. GILLET à partir de la délibération n°2013-02-25/2, M. FÉRAT, Mmes ESPINOS, BADRINATH, M. PARMENTIER, Mme LARGET, M. BERTHELOT, Mmes DESCHAMPS, RAGOT-VILLARD, M. MATHEY, Mme MARQUET MM. DANJOU, DRUART, HILAIRE, Mmes MORELLI, CONTE, M. SAURY</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE 29</p>	<p>Excusés représentés : Mme DUPRIET donne pouvoir à M. DUTRUC-ROSSET pour le vote de la délibération n°2013-02-25/1 M. GILLET donne pouvoir à M. FERAT pour le vote de la délibération n°2013-02-25/1 Mme NIGGEMANN donne pouvoir à M. LE RUDULIER M. GILLES donne pouvoir à M. PESSEY Mme LÉON donne pouvoir à Mme BADRINATH M. ORHON donne pouvoir à M. DANJOU</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>27 février 2013</p>	<p>Absent : M. FUSCO Mme TYSEBAERT M. HUYNH Mme HO-MASSAT</p>

Mme LARGET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Lecture de l'état civil par M. le Maire

M. le Maire propose d'inscrire un additif à l'ordre du jour du Conseil municipal concernant la participation de la Commune de Buc à l'opération « Les 10 jours du printemps du commerce » lancée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines. Le projet d'additif à l'ordre du jour et la note de synthèse relatifs à ce point ont été transmis aux élus en début d'après midi et sont déposés sur table.

M. le Maire fait procéder au vote pour l'inscription de ce point supplémentaire (point n°11) à l'ordre du jour du Conseil :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix, APPROUVE l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre jour portant sur la participation de la commune de Buc à l'opération «Les 10 jours du printemps du commerce » lancée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles-Yvelines.

Décisions du Maire

N°	Date	Objet
13-03	10/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un nouveau contrat de maintenance pour le site Internet avec la société Cara-mel. Montant annuel du contrat : 3 600 € HT soit 4 305,60 € TTC
13-04	10/01/2013	Tarification de la vente de cornets de pop corn lors des séances de cinéma organisées par la commune : 1 € le cornet.
13-05	14/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer une convention de formation professionnelle avec la société HORIZON FORMATION pour des formations de bureautique pour l'année 2013. Formation de deux jours pour un montant total de 600 € TTC.
13-06	15/01/2013	Tarifications des ventes de boissons et de gâteaux lors des spectacles et des manifestations organisés par la Commune : boisson chaude : 1 €/boisson non alcoolisée en canette : 2 €/petite bouteille de jus de fruits : 1 €/petite bouteille d'eau : 1 €/canette de bière : 2.50 €/verre de crémant ou de cidre : 2 €/verre de vin : 1.50 €/verre de champagne : 3.50 €/part de gâteau : 1.50 €/assiette de mignardises : 3 €
13-07	15/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association Les PEP 78 concernant la classe de découverte organisée à BREHAL du 15 au 19 avril 2013 pour les classes de CE2 et CM2 de l'école élémentaire du Pré St Jean - Montant total : 15 214,00 € TTC
13-08	15/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association OVAL concernant la classe de découverte organisée à l'Abbaye de St-Maur à THOUREIL du 09 au 14 juin 2013 pour la classe de CM1 de l'école élémentaire Louis Clément (CM1) Montant total : 10 779,00 € TTC
13-09	15/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer le renouvellement du bail conclu avec M. LAVERGNE, coiffeur, concernant la location d'un local communal situé 42 place du Marché. Montant du loyer annuel : 6 515,95 € TTC
13-10	17/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec Christiane MARCHE Evénement l'animation pour le dîner à thème seniors "carnaval Brésilien" du 13/02/2013 : Montant 1 150 €

N°	Date	Objet
13-11	21/01/2012	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société SACER le marché n°12-34 relatif au réaménagement de la rue Morane Saulnier pour un montant de 289 056,60 € HT soit 345 711,69 € TTC.
13-12	21/01/2012	Autorisation donnée au Maire de signer avec les sociétés SEMAP, BESNARD & CHAUVIN, TOURNOIS, TECHNOPOSE, SARL BATI PRO 77, SECOBAT, EIFFAGE ENERGIE, GC CUISINE le marché n°12-36 relatif aux travaux d'aménagement de la crèche du Cerf-Volant pour un montant total de 658 085,76 € HT soit 787 070,56 € TTC.
13-13		Erreur de numérotage
13-14	21/01/2012	Autorisation donnée au Maire de signer la convention cadre annuelle de partenariat financier n° 24/78/2013 à établir entre le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et la Commune de Buc pour les formations « intra locales » pour l'année 2013 dans le cadre de la formation à « l'accueil » d'une durée de 5 jours pour la mise en place du guichet unique. Montant de la formation : 3 000 € TTC
13-15	23/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer la convention avec Horizon Formation représentée par M THIAM LAMINE pour des ateliers Informatique destinés aux Seniors. Formation comptant 6 modules de 3 h pour un montant total de 1 800 € TTC.
13-16	24/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société Jérôme RENAULT un contrat concernant 2 ateliers "création de mini montgolfières" les samedis 16 et 23 février dans le cadre d'un événement Espace Jeunes "Le Ciel est à toi". Montant de la prestation : 250€ TTC
13-17	24/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association OVAL un contrat d'hébergement pour la classe de découverte organisée à L'Abbaye de St Maur à THOUREIL du 12 au 14 juin 2013 pour la classe « grande section » de l'école maternelle Louis Clément Montant total : 2.736,00 € TTC
13-18	25/01/2012	Autorisation donnée au Maire de signer l'avenant n°1 au marché n°12-34 "Réaménagement de la rue Morane SAULNIER" portant sur la substitution pure et simple de la société COLAS Ile de France Normandie dans les droits et obligations de la société SACER Paris Nord Est, titulaire du marché.
13-19	29/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat avec Mme SANTERRE pour l'organisation de trois ateliers d'art floral des 27 mars - 7 octobre - 18 décembre 2013 dans le cadre des animations seniors. Montant de la prestation : 30 € TTC par personne et par cours.
13-20	29/01/2013	Fixation du tarif des ateliers d'art floral 2013 : non imposables : 15 € non imposables et non assujettis à l'impôt sur le revenu : 10 €.
13-21	29/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer un contrat de cession avec "Opera Classica Europa" pour la représentation de l'opéra Aïda dans le cadre de la Nuit de l'Opéra qui aura lieu le 30 juin 2013. Montant du contrat : 31 500 € TTC
13-22	31/01/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec l'association « Somewhere Over The Tempo » un contrat pour une représentation musicale pour le carnaval le samedi 23 mars pour un montant de 1 350€ TTC.

N°	Date	Objet
13-23	05/02/2013	Avenant au contrat de maintenance Novatice pour la classe mobile supplémentaire à l'école élémentaire Louis Blériot. Montant de la prestation : 1 495 € TTC
13-24	05/02/2013	Avenant n°2 au marché n°11-42 "Remplacement du transformateur situé 5 rue des Frères Robin" portant sur l'intégration d'un délai supplémentaire. Pas d'incidence budgétaire sur le contrat initial.
13-25	11/02/2013	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société DEMAY un contrat d'entretien de la sirène pour un montant annuel de 184,18 € TTC

2013-02-25/1 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2013

Rapporteur : M. le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, par 18 voix pour et 7 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, Mmes CONTE, MORELLI, M HILAIRE, M. SAURY) APPROUVE le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2013.

2013-02-25/2 Approbation de l'avant-projet d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPAD) sur la Commune de Buc -

Rapporteur : M. le Maire

Vu la délibération n°10/23 du 22 mars 2010 par laquelle le Conseil Municipal de Buc a exprimé sa volonté d'implanter, sur son territoire, un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) afin de répondre aux besoins de ses habitants et a autorisé le Maire à signer, avec l'Association « la Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte en Yvelines » un protocole pour implanter cet établissement sur son site du 1bis rue Louis Massotte.

Considérant que l'implantation d'un tel équipement sur le terrain précité n'a pas été possible suite à l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France et de l'Inspecteur des Sites,

Considérant qu'entre temps, la Commune s'est portée acquéreur du terrain du Royal Tennis Club situé 240 avenue Morane Saulnier, site qui s'avère être parfaitement à même d'accueillir ce projet dans un cadre environnemental de grande qualité et approprié compte tenu de sa proximité avec des secteurs pavillonnaires, des services et des commerces : présence sur le plateau de deux crèches (« les Alouettes » et « le Petit Prince »), du magasin Intermarché, du cabinet médical, d'un salon de coiffure, de la bibliothèque...).

Considérant que de nouvelles études ont été lancées en liaison avec l'Association « LES DOYENNÉS » adossée à MEDICA France, en vue d'implanter un EHPAD sur le site susvisé et de répondre à l'appel à projets conjoint du Département des Yvelines et de l'Agence Régionale de Santé sachant que la configuration du site permet l'implantation complémentaire d'une « résidence seniors »,

Vu la délibération n°2012-12-10/7 par laquelle le Conseil Municipal de Buc a confirmé sa volonté d'implanter, sur son territoire, sur la parcelle AK 199 située 240 avenue Morane Saulnier, un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) afin de répondre aux besoins de ses habitants, associé à la réalisation d'une « résidence seniors » de 70 logements environ,

Vu l'avis d'appel à projet n°2 publié le 26 décembre 2012 au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile de France et signé par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et le Président du Conseil Général des Yvelines, portant sur la création d'un EHPAD et d'un Centre d'Accueil de Jour (CAJ) adossé à l'EHPAD, sur le territoire d'action sociale du Grand Versailles,

Vu le cahier des charges établi à cet effet, portant sur la création d'un EHPAD de 84 lits d'hébergement dont 4 lits d'hébergement temporaire et d'un centre d'accueil de jour de 10 places,

Considérant que la société DEMATHIEU BARD Immobilier, a été retenue pour la construction concomitante de l'EHPAD et de la résidence seniors,

Considérant que pour réduire les coûts d'hébergement, un bailleur social a été recherché pour porter l'opération et que le choix s'est porté sur VERSAILLES HABITAT qui sera propriétaire de l'EHPAD, dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement,

Considérant qu'un avant-projet de plan masse a été établi par un architecte spécialiste de ce type d'établissements, M. PLANTRON - Cabinet ARTEFACT, associant l'EHPAD avec une « résidence seniors » de 70 logements environ, en concertation étroite entre l'Association « LES DOYENNÉS », VERSAILLES HABITAT, BUC RESSOURCES et la Commune.

Considérant enfin que la Commune répondra à l'appel à projets lancé par l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et le Conseil Général des Yvelines en présentant un projet global intergénérationnel bien intégré dans le site incluant l'EHPAD. Cet établissement s'appuiera sur les formations dispensées par BUC RESSOURCES aux métiers du secteur médico-social tout en répondant aux besoins exprimés par les principaux acteurs de notre territoire œuvrant en faveur des personnes âgées dépendantes : LA CLINIQUE DE LA PORTE VERTE, LA COORDINATION GERONTOLOGIQUE DES YVELINES (COGITEY), LES CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE DE VERSAILLES ET DE BUC, LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD), L'ASSOCIATION LA RENCONTRE, FRANCE ALZHEIMER YVELINES, LA CROIX ROUGE...

Vu l'avant-projet ainsi élaboré et présenté à la Commission Urbanisme le 28 novembre dernier.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

- CONFIRME sa volonté d'implanter, sur son territoire, sur la parcelle AK 199 située 240 avenue Morane Saulnier, un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) afin de répondre aux besoins de ses habitants, associé à la réalisation d'une « résidence seniors » dont la capacité serait portée à 70 logements environ,
- CHARGE la société DEMATHIEU BARD IMMOBILIER, 50 avenue de la République 94 660 CHEVILLY-LARUE, de la construction des bâtiments susvisés, à la condition que le projet d'EHPAD soit retenu dans le cadre de l'appel à projets n°2 lancé conjointement par l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Général des Yvelines
- DESIGNER VERSAILLES HABITAT, 8 rue Saint Nicolas 78 000 VERSAILLES en qualité de bailleur social de l'EHPAD, dont il serait propriétaire dans le cadre d'une vente en état futur d'achèvement,
- CONFIE la gestion de l'EHPAD à l'Association « LES DOYENNÉS », 11 rue Charles Gille BP 4316 - 37 043 TOURS.
- AUTORISE le Maire à déposer auprès des autorités compétentes, les dossiers nécessaires en vue de l'obtention des différents agréments et autorisations
- RAPPORTE la délibération n°2012-10-12/7 du 10 décembre 2012.

2013-02-25/3 Avis sur le taux de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) pour les instituteurs non logés - Année 2012

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Décret n° 83-367 du 2 mai 1983 relatif à l'indemnité de logement due aux instituteurs,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2011-09-19/4 du 19 septembre 2011 proposant de fixer le taux mensuel de l'indemnité représentative de logement des instituteurs à 236,18€ pour 2011,

Vu l'arrêté préfectoral pris en avril 2012 fixant le taux mensuel de l'indemnité représentative de logement des instituteurs applicable en 2011 à 232€,

Vu la lettre du Préfet des Yvelines du 18 janvier 2013 invitant le Conseil Municipal à émettre une proposition sur la fixation du taux de l'indemnité représentative de logement des instituteurs applicable en 2012,

Considérant que l'augmentation des prix hors tabac pour 2012 a été de 2%,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

PROPOSE de fixer le taux mensuel de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs à 236,64€ pour 2012 soit une revalorisation de 2% par rapport à 2011.

2013-02-25/4 Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour au vu des mouvements de personnel et au regard des avancements de grade proposés au 1^{er} avril 2013

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 21 février 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 19 voix pour et 6 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, Mmes CONTE, MORELLI, M HILAIRE),

DECIDE la mise à jour suivante du tableau des effectifs :

Poste supprimé	Poste créé	Date d'effet
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps complet	Animateur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	26/02/2013
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	Agent de maîtrise à temps complet	01/03/2013
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	01/04/2013
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	01/04/2013
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/04/2013
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	01/04/2013
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	01/04/2013

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2013 et suivants.

2013-02-25/5 Mise en œuvre du dispositif « emplois d'avenir »

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir, Considérant que le nouveau dispositif des emplois d'avenir doit permettre aux jeunes de 16 à 25 ans, sans diplômes, à la recherche d'un emploi depuis 6 mois, de trouver une première expérience professionnelle leur ouvrant un accès à une qualification, prioritairement dans le secteur non marchand : associations, collectivités locales, établissements des secteurs sanitaire et médico-social...

Considérant que les emplois d'avenir présentent les caractéristiques suivantes :

- il s'agit d'un contrat signé entre le jeune, l'employeur et la mission locale,
- le contrat de travail, de droit privé, est régi par le Code du Travail,
- la durée minimale du contrat est de 12 mois ; il peut être renouvelé deux fois pour une durée identique soit une durée totale maximale de 36 mois (un contrat de 3 ans est possible),
- la durée hebdomadaire est de 35 heures,
- la rémunération brute minimale est le SMIC. Elle est prise en charge par l'Etat à hauteur de 75% du SMIC,
- l'employeur ne bénéficie pas d'une exonération du paiement des cotisations sociales,
- le jeune bénéficie d'un dispositif d'accompagnement tout au long de son parcours par la mission locale qui a signé le contrat et d'un dispositif de formation visant à l'amener sur la voie d'un diplôme.

Considérant que la commune de Buc avait délibéré en 2010 et en 2011 sur la création de quatre postes en CAE Passerelle devenus CAE CUI et que depuis cette date, les services communaux et notamment ceux chargés de l'accueil des enfants scolarisés, accueillent régulièrement des jeunes.

Considérant que tout au long de ces parcours, la Commune finance diverses formations notamment des BAFA (Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateurs) et qu'elle envisage de proposer des formations plus diplômantes (BEPJEPS, BAPAAT, ...).

Considérant que la Commune de Buc qui envisage la création de postes au titre des emplois d'avenir, n'entend pas renoncer au dispositif des CAE CUI,

Considérant les besoins permanents recensés à la commune de Buc dans le domaine de l'enfance et de l'éducation, dans les centres de loisirs et/ou les crèches,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer les emplois destinés à être pourvu par des personnes éligibles au nouveau dispositif des « emplois d'avenir ».

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DECIDE de créer deux postes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir ». Ces postes seront créés prioritairement au sein du « Pôle Enfance Education », dans les centres de loisirs et/ou les crèches,

PRECISE que ces deux postes « emplois d'avenir » se substituent à deux des quatre postes existants au niveau du dispositif CAE CUI ce qui a pour effet de maintenir à quatre le nombre total de postes ouverts au sein des services communaux de Buc aux jeunes en difficultés d'insertion dans le monde du travail,

PRECISE que le Commune de Buc proposera des contrats d'un an renouvelables et que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine,

PRECISE que les rémunérations afférentes à chaque contrat seront fixées au SMIC horaire brut minimum en vigueur à la mise en œuvre de chaque contrat,

AUTORISE le Maire à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en place de ce dispositif au sein de la Commune,

PRECISE que les crédits nécessaires sont ouverts au budget chapitre 012.

2013-02-25/6 Demande de subvention de l'Association "Buc Horizon" pour le projet d'étude sur le travail social en France et au Venezuela porté par un groupe de futurs éducateurs spécialisés en formation au sein de Buc Ressources

Rapporteur : Mme Dupriet

Vu la délibération n° 2012-12-10/4 du 10 décembre 2012 adoptant le budget primitif 2013 de la Commune,

Vu la Délibération n°2012-12-10/3 du 10 décembre 2012 décidant de l'attribution d'un certain nombre de subventions aux associations locales,

Considérant que la Commune a été saisie en date du 18 février 2013 d'une demande de subvention de l'Association BUC HORIZON, pour l'organisation du 9 au 23 février d'un voyage d'études au Venezuela de 10 étudiants en classe préparatoire au diplôme d'éducateur spécialisé au sein de Buc Ressources

Considérant l'intérêt de soutenir les partenariats engagés entre les étudiants de BUC RESSOURCES et les collectivités d'autres continents,

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, 18 voix pour et 7 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, Mmes CONTE, MORELLI, M. HILAIRE, M. SAURY),

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 3.000 € à l'Association BUC HORIZON pour l'organisation du 9 au 23 février d'un voyage d'études au Venezuela de 10 étudiants en classe préparatoire au diplôme d'éducateur spécialisé au sein de Buc Ressources

PREND ACTE qu'une exposition sera programmée à Buc pour rendre compte de ce voyage d'études.

DIT que les crédits inscrits au budget 2011 de la commune, article 6574 « Subvention de fonctionnement aux organismes de droit privé ».

2013-02-25/7 Réforme des rythmes scolaires : proposition de report de la date d'effet de la réforme

Rapporteur : Mme Espinos

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la circulaire n° 2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps scolaire dans le premier degré et les activités pédagogiques complémentaires,

Considérant les conclusions de la réunion du Comité Enfance, Famille, Jeunesse et Enseignement du 14 février 2013 donnant un avis favorable au report à 2014 de la réforme des rythmes scolaires,

Considérant qu'une majorité des informations indispensables à l'application de la réforme n'est pas connue à ce jour : lignes directrices du Projet éducatif territorial à élaborer, taux d'encadrement périscolaires autorisés, évolutions des subventionnements de la CAF

Considérant qu'en l'absence de ces nombreux éléments, il n'est pas possible d'avoir une idée précise des implications financières de cette réforme sur le budget communal.

Considérant que les changements d'organisation à envisager sont conséquents et vont impacter différents acteurs (associations sportives et culturelles, les parents, les agents communaux, les enseignants)

Considérant l'indispensable concertation avec les instances représentatives, les membres de la communauté éducative et les acteurs concernés, pour la construction d'un projet consensuel ;

Considérant l'intérêt de construire un « projet éducatif territorial » pour donner un contenu pédagogique intéressant à la réforme pour les enfants des écoles primaires ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré, avec 24 voix pour et 1 abstention (M. SAURY)

DECIDE de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires,

AUTORISE le Maire à en informer le Directeur Académiques des Services de l'Education Nationale et le Conseil Général des Yvelines au titre du transport scolaire

2013-02-25/8 Demande de subvention auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'installation d'éclairages LED - Allée de Thessalonique

Rapporteur : M. Férat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour :

- l'aménagement d'arrêts de transports en commun
- et pour les travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes,

Considérant que la Commune de Buc souhaite mettre en place un éclairage Allée de Thessalonique, voie communale qui dessert le Collège Martin Luther King et le Lycée Franco-Allemand afin de renforcer la sécurité des lieux,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines au titre du programme d'aide aux communes de moins de 10 000 habitants pour

l'aménagement d'arrêts de transports en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et ceux fréquentés par des jeunes,

SOLLICITE une subvention de 8 080 € HT correspondant à 80% du montant des travaux subventionables évalués à 10 100 € HT.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales ou départementales pour réaliser les travaux figurant dans le dossier ou la fiche d'identification, annexée à la présente délibération, et conformes à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part de travaux restant à sa charge.

2013-02-25/9 Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la restauration de la Porte de l'Aéroparc Blériot

Rapporteur : Mme Dupriet

Le Conseil Général des Yvelines a mis en place un nouveau dispositif d'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine historique monumental sur 2013-2015.

Dans le cadre du projet de restauration et de réhabilitation de la Porte de l'aéroparc Louis Blériot et la statue du célèbre aviateur Jean Casale, il est proposé au Conseil Municipal :

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 24 voix pour et 1 abstention (M. SAURY), autorise le Maire, à solliciter une subvention au titre de ce dispositif, pour la restauration de la Porte Est qui pourrait s'élever à un montant de 50% de la dépense subventionnable et à signer tout acte y afférent.

2012-02-25/10 Avis du Conseil municipal concernant la demande d'affiliation au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France du syndicat mixte "Seine-et-Marne Numérique".

Rapporteur : M. le Maire

Vu l'article 30 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion,

Vu l'article 15 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu la demande d'affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) du Syndicat mixte « Seine et Marne Numérique »,

Considérant que cette adhésion contribuera à renforcer l'assise de l'action du centre de gestion pour l'ensemble des collectivités adhérentes et plus généralement pour la Fonction Publique Territoriale,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, avec 19 voix pour et 6 abstentions (MM. DANJOU, ORHON, DRUART, Mmes CONTE, MORELLI, M HILAIRE) APPROUVE l'adhésion du Syndicat mixte « Seine et Marne Numérique » au Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne de la Région Île de France.

2013-02-25/11 Participation de la Commune de Buc à l'opération « les 10 jours du printemps du commerce » lancée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines du 9 au 21 avril.

Rapporteur : M. Dutruc-Rosset

Vu le projet de la Chambre de Commerce Versailles-Yvelines de renouveler, pour la seconde année consécutive, l'opération « Les 10 jours du Printemps du Commerce » dont l'objectif est de dynamiser les centres villes, de créer des moments de convivialité mais aussi, pour les enseignes participantes, d'attirer de nouveaux clients et de fidéliser la clientèle actuelle autour d'un jeu de grattage et de nombreuses animations commerciales,

Considérant que la CCI Versailles-Yvelines assure l'ingénierie, le déploiement de cette opération ainsi qu'une grande part de son financement et qu'elle propose aux Communes de participer à cette opération dans le cadre d'une convention pour mieux valoriser cette action et accroître la communication qui est faite autour de cet événement,

Considérant que cette action pourrait renforcer celles menées par la Commune de Buc en faveur du commerce du centre ville, dans le cadre notamment du Fonds d'Intervention et de Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat (FISAC),
Vu le projet de convention établi à cet effet,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix,
DECIDE de participer à l'opération « les 10 jours du printemps du commerce » lancée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines du 9 au 21 avril, 2013-02-25

DIT que cette participation prendra la forme :

- d'une intégration du visuel et du logo de l'opération sur le site internet de la Commune,
- de la diffusion des outils de communication fournis par la CCI Versailles-Yvelines, à destination des commerçants,
- et du versement, à la Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles-Yvelines, de la somme de 500 € afin de participer à la construction des outils de communication de l'opération (affiches, stickers, site internet),

AUTORISE le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération et tous documents y afférents,

DIT enfin que les crédits sont disponibles à l'article 6237 du budget de la commune.

Questions diverses

M. le Maire:

- *Point sur la situation de l'emploi à Buc*
- *Evolution des cambriolages à Buc entre 2011 et 2012 (4^{ème} trimestre)*
- *Présentation du budget primitif de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc*

Question du groupe Atout Buc

Lors de la réunion de travail concernant les terrains de football de Buc du 23 janvier 2013, vous avez émis un avis favorable à la réalisation dès cet été d'un terrain de football synthétique en remplacement du terrain stabilisé actuel.

Pouvez-vous nous faire un point sur l'avancement du projet?

L'appel d'offre a-t-il été lancé ? Le financement est-il assuré ?

Quelles sont les prochaines échéances pour que ce projet soit mené à bien en temps et en heure ?

Ce projet est-il ou doit-il passer en commission aux sports

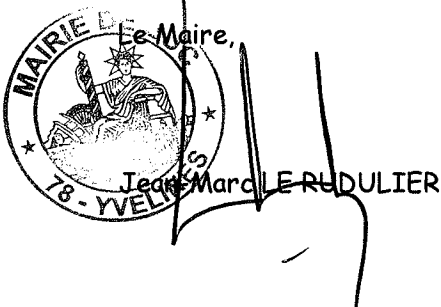
Lors de quel conseil municipal sera-t-il mis à l'ordre du jour pour être approuvé ?

M. le Maire :

Le prochain Conseil municipal se tiendra le lundi 25 mars à 20 h.

La séance est levée à 22 heures 07.

Fait à Buc, le 26 février 2013


Jean-Marc LE RUDULIER